



Conseil économique et social

Distr.: Limitée
27 avril 2006

Français
Original: Anglais

**Commission pour la prévention
du crime et la justice pénale**
Quinzième session
Vienne, 24-28 avril 2006

Projet de rapport

Rapporteuse: Carmen Lídia Richter Ribeiro Moura (Brésil)

Additif

Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

1. À sa cinquième réunion, le 26 avril 2006, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "Suite donnée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale". Pour débattre de ce point, elle était saisie du rapport du Secrétaire général portant le même intitulé (E/CN.15/2006/7).
2. Le Directeur de la Division des traités de l'ONUDC a fait une déclaration liminaire. La Commission a également entendu des déclarations de l'observateur du Panama (au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes), des représentants du Japon, de la République de Corée, du Canada, de la Thaïlande, des États-Unis, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Brésil et de la République islamique d'Iran. Les observateurs du Liechtenstein, de l'Algérie, du Qatar, de la République bolivarienne du Venezuela ont également fait des déclarations, de même que les observateurs de Penal Reform International, de la Société mondiale de victimologie et de la Fondation asiatique pour la prévention du crime.

Délibérations

3. La Directrice de la Division des traités a exprimé sa sincère gratitude aux États Membres, aux organisations participantes et aux experts pour leur engagement et leur travail considérable, sans lesquels le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, tenu à Bangkok du 18 au 25 avril 2005,



n'aurait pas été un succès. Elle a, en particulier, remercié l'hôte du onzième Congrès, à savoir le Gouvernement thaïlandais, pour les efforts qu'il a consacrés à l'organisation de ce congrès et pour sa chaleureuse hospitalité. Elle a fait observer que la suite donnée au Congrès était importante, en particulier la Déclaration de Bangkok intitulée "Synergies et réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale" adoptée lors du débat de haut niveau du onzième Congrès (A/CONF.203/18, chap. I, résolution 1), et a attiré l'attention des participants sur le rapport du Secrétaire général (E/CN.15/2006/7), qui énonce les formules de suivi possibles dont la Commission avait débattu à sa quatorzième session.

4. Les intervenants ont salué l'hospitalité, la manière et la gentillesse avec lesquelles la population et les autorités thaïlandaises avaient reçu les participants au onzième Congrès ainsi que l'organisation exceptionnelle de ce dernier. Ils ont souligné l'importance des recommandations du onzième Congrès pour donner des orientations à la communauté internationale en matière de prévention du crime et de justice pénale. La Déclaration de Bangkok était la manifestation d'un engagement politique commun visant à former une alliance stratégique pour la prévention du crime et la justice pénale et les intervenants se sont félicités de son approbation par le Conseil économique et social, puis de son adoption par l'Assemblée générale.

5. Certains intervenants ont noté la complémentarité des rôles des congrès et de la Commission. Ils ont souligné qu'on ne pouvait parler de revitalisation de la Commission sans reconnaître la contribution importante des congrès. Tous les cinq ans, les congrès réunissaient de nombreux spécialistes de la justice pénale pour examiner les caractéristiques et les tendances de la criminalité à long terme et débattre de la réponse que la communauté internationale devait apporter, alors que la Commission, avec ses sessions annuelles, était l'organe directeur de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale et pouvait prendre des décisions concrètes et rapides, y compris sur les questions liées aux formes naissantes de criminalité.

6. Des débats ont porté sur la méthode à utiliser pour faire le point sur l'application de la Déclaration de Bangkok. Des intervenants ont fait des propositions spécifiques sur la question du suivi de la Déclaration. Si, pour certains, le Secrétariat devrait élaborer et administrer des plans d'action et des questionnaires sur les aspects prioritaires de la Déclaration, pour d'autres, le taux de réponse aux nouveaux questionnaires qui seraient soumis aux États Membres serait faible, ce qui limiterait leur utilité pour analyser les efforts faits par les États Membres. D'autres intervenants ont proposé à la place d'utiliser, pour assurer le suivi, les résolutions adoptées par la Commission pour appliquer des points prioritaires spécifiques de la Déclaration.

7. Le Gouvernement thaïlandais a proposé, pour faire avancer le débat, de convoquer un groupe intergouvernemental d'experts sur la base d'une représentation géographique équitable afin d'examiner le meilleur moyen de mettre en œuvre les recommandations énoncées dans la Déclaration de Bangkok et d'identifier les domaines prioritaires pour l'ONUSC. De nombreux intervenants se sont dits favorables à l'initiative de la Thaïlande. Il a été souligné que le groupe proposé devrait également examiner la question de la méthode à suivre pour les congrès afin d'établir une pratique type claire pour les congrès à venir. À sa prochaine session, la Commission examinerait les conclusions du groupe d'experts. Un certain nombre

d'intervenants a été favorable à la proposition, notant qu'un tel groupe d'experts pourrait élaborer des mécanismes pour le suivi des congrès à venir. L'un d'entre eux s'est demandé si un tel groupe était souhaitable car il s'agissait d'une question dont la Commission devrait se saisir elle-même le plus tôt possible après le onzième Congrès, et de préférence à sa session actuelle ou prochaine.

8. Des représentants ont rendu compte des progrès accomplis par leur pays dans l'application de la Déclaration de Bangkok. Il a, en particulier, été fait référence à la ratification et à l'application des instruments internationaux contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme. Dans ce contexte, la promotion de la coopération internationale en matière criminelle a été considérée comme une question essentielle devant être traitée par les États Membres et la Commission. Des représentants de nombreux États ont signalé les efforts faits par leur pays pour promouvoir la coopération internationale, en particulier en matière d'extradition, d'entraide judiciaire et de saisie d'avoirs, aux niveaux bilatéral, régional et international. Le renforcement de la coopération entre les services de détection et de répression et les services de renseignement financier a également été mentionné. Certains intervenants ont indiqué que des formations portaient sur des aspects spécifiques de la Déclaration de Bangkok. Plusieurs représentants ont souligné la nécessité de s'employer, au niveau national, à protéger et à assister les victimes et les témoins d'infractions, tandis que d'autres ont évoqué les mesures qu'ils prenaient pour lutter contre les nouvelles formes de criminalité, comme la cybercriminalité.

9. S'il est vrai que les États devraient poursuivre leurs efforts pour ratifier les instruments juridiques internationaux contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, de nombreux intervenants ont en particulier insisté sur la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces pour l'application de ces instruments. À cet égard, plusieurs représentants ont souligné l'importance de fournir une assistance technique aux pays en développement, aux pays en transition économique et à ceux sortant d'un conflit afin de renforcer leur capacité nationale de lutte contre les problèmes liés à la criminalité. Il a été fait observer que l'ONUSC devait se voir accorder les ressources nécessaires pour apporter cette assistance, en particulier pour encourager la ratification et l'application des instruments internationaux contre la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme.

10. Le Brésil et le Qatar ont chacun renouvelé leur offre d'accueillir le douzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra en 2010.